



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 14 décembre 2020**

N° 1 – D. 14.12.2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à quinze heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 6 juillet 2020

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil académique du 6 juillet 2020 en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 6 juillet 2020 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	42
Membres représentés	14
Nombre de votants	56
Voix favorables	51
Voix défavorable	0
Abstentions	5

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 6 juillet 2020 en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 15/01/2021

Transmis au Rectorat le : 15/01/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 décembre 2020

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation

La Directrice générale des services adjointe,
Marjorie FRAISSE

La Directrice générale des services adjointe
Marjorie FRAISSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 6 JUILLET 2020

Membres présents : BERTONECHE Caroline, GODIN-RIBUOT Diane, BURLACU Radu, SLAMA Serge, DE VRIES Erica, BEGUE-SHANKLAND Laurent, DAVOUST Laurent, VERDIER Christine, REBOUD Jean-Luc, FORVEILLE Thierry, PERRIER Pascal, TERZI Nicolas, HOFFMANN Pascale, CHASSAGNON Virgile, KLEIN Thierry, SIMEU-ABAZI Zineb, RAVELET Corinne, CAVAILLES Pierre, LAVOREL Sabine, GUILLAUMIN Cyriac, SORBA Julie, CHAUVIN Alan, DEBIZET Gilles, DE ROSNY Eve, SCHWAB Didier, RIASSETTO David, BOUDJADA Nassira, HILY-BLANT Pierre, BRETON Jean, COULOMB Fanny, BUYCK Jennifer, VIANES Laurence, MARTIN-MERCIER Sylvie, DELAVAL Gwenaël, BRUNET Bernard, HANS Fabienne, REY Benoît, BERTHOME Grégory, SEIGNEURET Natacha, MEVEL François-Xavier, HOUAMA Souad, MOLINA Marie-Carmen, HERTZLER Karine, OLIVRY Auguste, PONCET Christophe, MOURENAS Loona, DAVID Grégor, FERNANDEZ Marie, MARC Emmy, BECKER Antonin, PELLIEUX ABRAM Benjamin, PAUCOD Elise, OCELLO Olivier, CHANDEZON Frédéric, SCHOBERT Helmut.

Membres représentés : MATHY Sandrine (donne procuration à BEGUE-SHANKLAND Laurent), ROSSI Caroline (donne procuration à SORBA Julie), MOLINARI Véronique (donne procuration à BRETON Jean), DOUAY Nicolas (donne procuration à BUYCK Jennifer), CHARBONNIER Florence (donne procuration à CHAUVIN Alan), SADOUX Stéphane (donne procuration à RAVELET Corinne), LARROUDE Philippe (donne procuration à DEBIZET Gilles), MACLEAN Catriona (donne procuration à VERDIER Christine), ZAMPA Virginie (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), BUCCIO Béatrice (donne procuration à REY Benoît), MONVOISIN Richard (donne procuration à PERRIER Pascal), CUVEX-COMBAZ Jacky (donne procuration à VIANES Laurence), PREVOST Hugo (donne procuration à MARC Emmy), PUYGRENIER Raphaël (donne procuration à FERNANDEZ Marie), VIANNET Sylvie (donne procuration à TERZI Nicolas).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 19 mai 2020**
- 3. Plan Stratégique**
- 4. Questions diverses**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

Sans objet

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 19 mai 2020

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 19 mai 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	55
Membres représentés	15
Nombre de votants	70
Voix favorables	68
Voix défavorable	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 19 mai 2020.

3. Plan Stratégique

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente en charge du pilotage et de l'amélioration continue, expose les résultats de la réflexion sur la raison d'être, les valeurs, etc. au moyen de la présentation diffusée en séance.

Pierre HILY-BLANT demande quelle est la différence entre la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, répond que l'interdisciplinarité vise à mettre plusieurs disciplines ensemble pour répondre à un problème scientifique complexe. En ce qui concerne la transdisciplinarité, il s'agit de mettre plusieurs disciplines côte-à-côte pour dénouer un problème sans pour autant essayer de comprendre les autres disciplines. Enfin, la pluridisciplinarité consiste à faire travailler plusieurs personnes issues de différentes disciplines.

Gilles DEBIZET souligne qu'il s'agit de répondre aux défis de demain. Dans ce cadre, le terme de transdisciplinarité serait plus englobant pour permettre la confrontation disciplinaire sans qu'il y ait une nouvelle production. Il souhaite également revenir sur l'ouverture des plateformes de données de recherche. Selon lui, il est possible de faire apparaître ce point dans les deux axes suivants :

- développer les sciences des données,
- valoriser les plateformes des différents publics.

Anne-Catherine FAVRE répond qu'il existe plusieurs formulations pour la science des données.

Pascal PERRIER fait remarquer qu'à l'université, les frontières disciplinaires sont importantes. S'agissant de la transdisciplinarité, l'idée est de dépasser les disciplines. Au-delà de faire converger des connaissances des différentes disciplines et d'en faire un projet inter ou pluridisciplinaire, il s'agit de faire émerger de nouvelles disciplines. Il demande si une réflexion en la matière a été engagée, et si oui, quelles sont les démarches envisagées pour faire éclater les frontières disciplinaires.

Anne-Catherine FAVRE répond que la réflexion n'a pas été poussée jusque-là. L'objectif est plutôt d'envisager des formations basées sur plusieurs disciplines.

Pascal PERRIER ajoute que, selon lui, il s'agit davantage de pluridisciplinarité, c'est-à-dire de mettre en commun différentes disciplines pour étudier un sujet donné.

Anne-Catherine FAVRE répond que la réflexion implique d'étudier tous les aspects.

Caroline BERTONECHE rejoint la remarque d'Anne-Catherine FAVRE. Elle constate que dans les formations littéraires, les étudiants venant par exemple de biologie ou de physique pour suivre des études de langues n'ont pas la possibilité d'exploiter leur formation scientifique. Dans la nouvelle démarche des SFRI, la pluridisciplinarité pourrait être développée.

Frédéric CHANDEZON revient sur la stratégie partagée entre la recherche et la formation. Il s'interroge sur l'enjeu de la transition énergétique et en particulier sur le lien entre la société et le monde économique, lequel est important. Il demande s'il est possible de rajouter des éléments en ce sens dans le document.

Anne-Catherine FAVRE répond affirmativement.

Christophe PONCET intervient sur la notion d'ouverture de l'université au grand public. Selon lui, cela est contradictoire avec la sélection à l'université, notamment au moyen de Parcours Sup. Il semble nécessaire de revenir sur cette question si l'on veut une université ouverte.

Anne-Catherine FAVRE répond qu'un travail sur l'inclusion des étudiants défavorisés (milieux sociaux, géographie, etc.) a été initié. Elle rappelle que Parcours Sup est imposé au niveau national.

Nadine GUILLEMOT complète en indiquant qu'il est nécessaire de s'ouvrir vers les scolaires pour améliorer la connaissance des formations universitaires, ce qui permettra de renforcer le lien avec la société pour la diffusion de l'information et, en conséquence pour le citoyen, de développer son sens critique.

Sylvie MARTIN-MERCIER revient sur le lien avec les scolaires. Elle signale que les demandes concernent souvent les disciplines scientifiques. Or, il est important de diffuser les connaissances des autres périmètres disciplinaires dans les écoles et collèges, tels que les lettres, les langues et les sciences humaines et sociales. En ce qui concerne les lycées, il convient d'adopter une stratégie différente.

Antonin BECKER remarque que, en tant que syndicat, il est amené à être contacté par de nombreux étudiants qui se manifestent en raison d'un refus d'entrée à l'université. Il demande comment il est possible de prétendre construire une université ouverte au plus grand nombre tout en augmentant chaque année, les refus d'entrée.

Anne-Catherine FAVRE propose de reprendre ce point lors de l'axe consacré aux étudiants.

Gwenaël DELAVAL signale que, bien qu'il soit question de grand public, la contradiction demeure néanmoins. La distinction entre les étudiants et le grand public est évidente mais la question de la sélection a toute sa place. S'agissant de la transition énergétique, Gwenaël DELAVAL fait remarquer qu'il est essentiel de s'appuyer sur les besoins sociaux sans pour autant lier cela aux besoins économiques (entreprise, croissance, etc.).

Frédéric CHANDEZON répond que, de manière générale, il s'agit d'un enjeu sociétal pour garantir une planète habitable. Cela comprend des enjeux de durabilité sans pour autant entrer dans une logique de profit.

Anne-Catherine FAVRE propose de formuler une phrase qui concilie les deux points de vue en mettant en avant les enjeux sociaux.

Caroline BERTONECHE ajoute qu'il convient de ne pas oublier les enjeux culturels.

Laurence VIANES indique qu'il serait pertinent de mentionner UGA Éditions, structure qui souhaite développer une politique ambitieuse de médiation.

Gwenaël DELAVAL demande des précisions concernant la bannière UGA.

Marie-Laure ATTAL-FOUGIER, directrice de la DIPPAQ, répond que l'objectif est de travailler étroitement avec les acteurs du territoire comme la Métro, le CHUGA, etc. L'idée est de devenir un acteur qui participe à cette dynamique.

Gwenaël DELAVAL signale que, s'agissant du CHUGA, on assiste à une restructuration qui s'inscrit dans une dynamique globale de destruction du service public. L'université est également concernée, notamment au travers de l'IDEX, la baisse des moyens, etc. La logique est la même dans les CHU. Le service santé a été attaqué par le biais de restructuration, de rationnement du nombre de lits, etc. Selon lui, il ne faut pas donner une légitimité à ces logiques.

Marie-Laure ATTAL-FOUGIER répond qu'il n'est pas question de stratégie de désengagement du service public mais plutôt d'un chantier de promotion de Grenoble Alpes au niveau du territoire par rapport à d'autres instituts.

Pascal PERRIER revient sur la francophonie. En France, il subsiste un problème de reconnaissance à l'international. Depuis des années, un manque d'attractivité des universités est constaté, notamment pour les étudiants étrangers. Il demande ce qui peut être fait pour augmenter l'attractivité à l'international de l'université. Il est nécessaire de repenser une stratégie de partenariat qui semble actuellement être davantage un collage de plusieurs stratégies existantes.

Sylvie MARTIN-MERCIER indique qu'il serait préférable pour les personnels d'écrire « ouvrir à l'interculturalité ».

Christine VERDIER s'interroge sur les injonctions qui semblent de plus en plus contradictoires. Elle salue les aides pour les personnels et la prise en compte des risques psycho-sociaux. Cependant, pour sa composante, un nouveau PRE devrait être mis en place. Elle constate également que de plus en plus de personnels sont en souffrance en raison d'une surcharge d'enseignement, etc.

Nadine GUILLEMOT répond que cette question est difficile à traiter mais cela sera fait au mieux. L'université s'est engagée sur cette notion d'employeur responsable. En ce qui concerne les personnels en souffrance, tout le monde en a conscience.

Gwenaël DELAVAL intervient sur le pacte social. Selon lui, l'expression est mal choisie. En ce qui concerne la politique indemnitaire, il convient de procéder à une harmonisation par le haut pour l'ensemble des personnels. De plus, s'agissant de la conférence sociale, il rappelle que cette instance existe car elle est notée dans les statuts de l'UGA. Les CT et CHSCT sont régulièrement malmenés au niveau du gouvernement ou de l'UGA. Il serait opportun de noter dans le projet stratégique le respect des instances représentatives du personnel.

Nadine GUILLEMOT répond que, en ce qui concerne le pacte social, il s'agit d'une reprise de termes déjà utilisés mais il est tout à fait possible de revenir sur l'intitulé. En ce qui concerne la politique d'harmonisation indemnitaire, le Président a rappelé que l'alignement se faisait par le haut. Enfin, s'agissant de la conférence sociale, l'université s'est engagée à la mettre en place.

Antonin BECKER indique partager les deux dernières interventions. Il salue le fait que l'université s'engage à améliorer les conditions de travail des personnels. Cependant, il signale que les vacataires

qui ont été engagés par l'UGA n'ont pas toujours de contrat de travail ou de bureau pour travailler dans de bonnes conditions. En ce qui concerne la surcharge de travail, il souligne qu'une discussion en la matière s'est tenue en CFVU. De nombreux enseignants-chercheurs ont fait remonter une surcharge de travail qui risque de s'accroître avec la mise en place d'un enseignement hybride selon les conditions sanitaires à la rentrée 2020-2021. Dans ce cadre, il semble nécessaire de recruter des personnels supplémentaires. Il rejoint l'idée que le PRE est problématique si l'UGA s'engage à améliorer les conditions de travail.

Nadine GUILLEMOT note la question. Elle rappelle que, bien que les vacataires aient un emploi principal, il faut néanmoins avoir les moyens de bien les accueillir. Par ailleurs, selon les composantes, le traitement de ce public peut différer.

Vincent FAGNON revient sur la politique d'employeur responsable. Il rappelle que les salariés doivent être rémunérés pour leur travail. Présentement certains doctorants, selon leur contrat, ne sont pas rémunérés et ne disposent pas de bureau. Il demande s'il est possible que l'UGA travaille sur cette question et qu'elle l'inscrive dans sa politique.

Nadine GUILLEMOT répond qu'il s'agit de faire la transition avec l'axe 4 dans lequel il est question de la précarité des doctorants.

Laurence VIANES intervient sur la notion de télétravail. À la lecture du document ce dispositif semble se présenter comme une solution alors qu'il s'agit plutôt d'une réflexion à mener. S'agissant de la programmation culturelle, elle estime que sa place se trouve plutôt dans l'axe 4.

Nadine GUILLEMOT répond que, concernant le télétravail, il est possible d'avoir des positions partagées. Il convient de prendre en compte les conditions dans lesquelles il s'exécute. Mais le présentiel reste primordial pour les personnels. En ce qui concerne la culture, une réflexion a été engagée avec la vice-présidente « culture et culture scientifique et technique ». La programmation culturelle concerne à la fois les étudiants et les personnels. L'idée est de voir comment associer les différents usagers du campus. En ce sens, la culture doit apparaître dans les axes « personnels » et « étudiants ».

Benoît REY s'interroge sur le fait de placer les doctorants chez les étudiants. Selon lui, ils sont à considérer comme de véritables travailleurs.

Nadine GUILLEMOT se dit être ouverte aux discussions. Il convient de positionner les doctorants au meilleur niveau.

Julie SORBA souhaite obtenir des précisions sur la notion d'inclusion.

Nadine GUILLEMOT répond que l'université inclusive se doit d'accueillir tous types de publics (par exemple les étudiants issus de milieux modestes ou ruraux et qui, pour des raisons géographiques, sont éloignés de la culture et du sport). Il s'agit également d'une université qui accueille les publics en situation de handicap.

Julie SORBA rappelle que c'est déjà le cas à l'université.

Nadine GUILLEMOT répond qu'il convient de renforcer ce qui est déjà mis en place. Il a été constaté que les étudiants issus de milieux modestes ou ruraux dépassent rarement le stade de la licence. Un travail est donc à construire dès le lycée, en communiquant sur les aides qui sont dans la majorité mal connues. Les étudiants ne connaissent pas leur droit.

Thierry FORVEILLE souhaite revenir sur la place des doctorants. Il souhaite qu'à terme, il n'y ait plus de doctorants non financés, comme c'est déjà le cas en sciences.

Serge SLAMA signale qu'en droit, il existe beaucoup plus de doctorants que de financement. La composante reçoit des demandes de personnes faisant autre chose à côté et qui souhaitent faire un doctorat. Par ailleurs, il rappelle que de nombreux étudiants étrangers arrivent à l'UGA sans thèse financée. Serge SLAMA indique par exemple, suivre la thèse d'un directeur de prison.

Hervé COURTOIS, vice-président en charge de la recherche, indique que les personnes faisant une thèse en parallèle de leur travail ne sont pas remises en question. Il convient d'engager une réflexion sur un statut de doctorant à temps partiel, qui permettrait de rendre compte de cette réalité, mais d'avancer également sur la question des doctorants qui ne sont pas financés.

Antonin BECKER intervient sur la lutte contre les discriminations. L'université doit continuer la politique d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. En ce qui concerne la sélection, les étudiants qui ne peuvent pas s'inscrire sont majoritairement des étudiants étrangers ou issus de l'immigration ou de quartiers populaires. Enfin, il rappelle le projet de crèche, qui permettrait aux étudiants de continuer leurs études.

Nadine GUILLEMOT demande de renvoyer la liste des questions pour les étudier.

Jean-Luc REBOUD demande des précisions s'agissant de la réussite des étudiants. Parmi les étudiants entrant en licence, tous n'iront pas jusqu'au M2 mais il existe des réussites intermédiaires.

Nadine GUILLEMOT est d'accord sur le fait qu'il est possible de réussir son parcours à l'université en s'arrêtant au niveau licence et en trouvant du travail par la suite ou en se réorientant. La notion de réussite porte sur l'accompagnement pour réussir les études ainsi que leur insertion professionnelle.

Jean-Luc REBOUD précise qu'il est pertinent de suivre l'insertion professionnelle des diplômés pour une éventuelle reprise d'études.

Frédéric CHANDEZON revient sur l'intégration des étudiants étrangers. Ce point permet de faire le lien avec l'ouverture à l'international.

Gwenaël DELAVAL revient sur la question des doctorants. Selon lui, il convient de faire la distinction entre « salarié » et « travailleur ». Les doctorants sont des travailleurs de l'université et il est nécessaire de ne pas exclure les doctorants qui ne sont pas financés. Tout doctorant devrait avoir un revenu. Il aborde également la question du renforcement de l'ouverture sociale de l'université, en particulier à travers la mise en œuvre des campus connectés. Ce point pose problème du fait de la crainte de passer un maximum d'enseignements en distanciel au regard de la situation sanitaire.

Anne-Catherine FAVRE répond que le projet de campus connectés n'implique pas un changement de méthode d'enseignement. Il s'agit plutôt de permettre aux étudiants qui viennent de territoires éloignés de rejoindre l'université au moyen de cette notion de campus connectés.

Marie-Laure ATTAL-FOUGIER complète en indiquant que l'objectif est de développer des tiers lieux à Privas, Annonay et Aubenas pour des petits groupes d'étudiants qui n'envisagent pas de se déplacer et pour qu'ils puissent accéder à un premier parcours universitaire. Il s'agit d'un chantier expérimental en avancement de phase.

Gwenaël DELAVAL souligne que c'est l'expression ici qui pose problème. Ailleurs, en particulier à l'INRIA, les MOOC sont davantage développés.

Anne-Catherine FAVRE propose de préciser le projet en changeant la dénomination « campus connectés » afin de lever toute ambiguïté.

Gwenaël DELAVAL revient sur le volet social et environnemental. Il salue le fait que des actions concrètes soient inscrites dans le projet stratégique, comme le bilan carbone, ou la réhabilitation des bâtiments. Pour cette dernière, il estime que cela va demander des moyens supplémentaires. Par ailleurs, il signale que la question des déplacements manque, lesquels ont un impact sur l'empreinte carbone. Selon lui, il faudrait mettre en place une stratégie de développement des transports en commun comprenant le rapprochement des personnels et étudiants habitant loin du campus et un remboursement supérieur à 50% des abonnements de transport.

Marie-Laure ATTAL-FOUGIER répond que la question des déplacements rentre dans le cadre du volet RSE.

Nadine GUILLEMOT ajoute que, dans le cadre du Contrat Plan État Région (CPER), la construction ou la rénovation des bâtiments est discutée. S'agissant des déplacements, cette question sera bien traitée. Au-delà des déplacements au moyen des transports en commun, il convient de parler davantage de « déplacements doux » afin de prendre en compte les vélos, le covoiturage et la marche à pied. Le télétravail a également son importance pour les personnels habitant loin de l'UGA.

Gwenaël DELAVAL précise que le terme « déplacement » n'apparaît pas dans le document. Concernant les déplacements doux, il préfère l'expression « transports décarbonés » dans la mesure où les transports doux ne comprennent pas les transports en commun.

Il convient également de s'interroger sur la question des déplacements à l'étranger en avion. Si l'UGA tend à aller vers une diminution de l'empreinte carbone, il sera nécessaire d'étudier cette question, tout en prenant en compte le fait que cela peut entrer en contradiction avec la politique de recherche, en particulier sur l'attractivité à l'international.

Anne-Catherine FAVRE répond que cette question sera étudiée dans le cadre du bilan carbone. Elle signale qu'avec la crise sanitaire de nombreuses conférences ont eu lieu en distanciel. Il est donc possible que ces pratiques perdurent.

Nadine GUILLEMOT ajoute qu'il s'agit d'une question importante et il conviendra de voir comment limiter les déplacements à l'étranger.

Gilles DEBIZET signale que, à la lecture du document, le projet d'administration semble transversal aux seules composantes alors qu'il existe aussi des pôles et fédérations de recherche. Il souhaite que cela soit retranscrit dans le plan stratégique. Il propose d'ajouter la phrase suivante : « Conforter des structures transversales favorisant les coopérations trans-composantes et/ou transdisciplinaires en termes de recherche et de ressources pour les formations ».

Hervé COURTOIS demande s'il s'agit de conforter les structures ou cette collaboration transversale.

Gilles DEBIZET répond que les coopérations peuvent passer aussi bien par des structures que par des projets (CDP).

Benoît REY revient sur le chantier « Mieux se connaître, mieux travailler ensemble, se faire confiance » qui semble déjà ouvert. Selon lui, la confiance ne se décrète pas, il suffirait seulement de l'installer dans des processus de fonctionnement dans la branche administrative. Dans le cadre du dialogue social, des rencontres entre personnels pourraient avoir lieu pour entamer ce dialogue.

Sabine LAVOREL revient sur la notion de l'empreinte carbone. Selon elle, il serait pertinent de décliner les objectifs en plusieurs axes, tels que les déplacements, le sport, la recherche, les bâtiments, etc. En comparaison, d'autres universités se dotent de plus en plus de chartes en matière de protection environnementale.

Anne-Catherine FAVRE répond qu'il convient, en amont de l'affichage, de déterminer les objectifs les plus réalistes. Il existe une vraie attente de la communauté en la matière.

Gilles DEBIZET regrette l'absence de référence aux anciens diplômés. Les *alumni* doivent être des cibles d'actions de l'UGA.

Alan CHAUVIN propose de reporter le vote du plan stratégique dans la mesure où celui-ci n'est pas finalisé.

Anne-Catherine FAVRE indique qu'il s'agit actuellement de la fin de la phase 1, la phase 2 étant programmée dès cet automne. Dans ce cadre, l'objectif sera de mettre l'accent sur les chantiers qui vont être développés en intégrant les indicateurs. Le conseil académique se prononcera de nouveau sur le plan stratégique fin 2020.

Caroline BERTONECHE ajoute qu'il s'agit présentement d'un avis, à ce stade, sur le plan stratégique. Il est proposé de se prononcer sur les objectifs et orientations du plan stratégique.

Caroline BERTONECHE soumet aux membres du conseil académique, pour information, une motion votée lors du conseil du pôle de recherche MSTIC. Elle indique que les remarques ont été prises en compte pour l'élaboration du plan stratégique.

Gwenaël DELAVAL demande s'il est possible de se saisir de cette motion.

Caroline BERTONECHE répond que le conseil académique peut émettre un avis et engager une discussion. Les observations pourront être transmises au pôle de recherche MSTIC.

Gwenaël DELAVAL est favorable pour que le conseil académique exprime son accord avec le contenu de la motion présentée.

Jennifer BUYCK soutient cette proposition. Elle indique que le conseil du pôle de recherche PSS n'a pas rédigé de motion mais les discussions qui portaient sur le plan stratégique ont mis en avant les mêmes points de vigilance.

Caroline BERTONECHE ajoute que s'agissant des appels à projets, le groupe de travail qui émane de la commission de la recherche va travailler avec les pôles.

Caroline BERTONECHE propose que le conseil académique exprime son soutien envers la motion rédigée par le conseil du pôle de recherche MSTIC.

Gilles DEBIZET propose, en complément, d'indiquer que le conseil académique partage un certain nombre de préoccupations de cette motion.

Caroline BERTONECHE répond favorablement à cette demande.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur les objectifs et orientations du plan stratégique de l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	55
Membres représentés	15
Nombre de votants	70
Voix favorables	64
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil académique émet, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur les objectifs et orientations du plan stratégique de l'UGA.

4. Questions diverses

Section disciplinaire : Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, fait un rappel s'agissant de la constitution de la section disciplinaire. À ce jour, il manque des candidatures aussi bien pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers que pour celle des enseignants et enseignants-chercheurs. En outre, un décret paru récemment modifie la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Celle-ci doit toujours respecter le principe de parité mais elle est désormais composée comme suit :

- 4 professeurs des universités ou personnels assimilés :
 - candidature reçue : 1 femme,
 - manquent 1 femme et 2 hommes.
- 4 maîtres de conférences ou personnels assimilés :
 - candidatures reçues : 2 femmes 1 homme,
 - manque 1 homme.
- 8 usagers :
 - candidatures reçues : 2 femmes et 7 hommes,
 - manquent 2 femmes.

Catherine FAIVRE rappelle que le vivier prévu par le code de l'éducation est le conseil académique, or très peu de candidatures ont été reçues jusqu'à présent. Cette situation est bloquante car une quarantaine de dossiers sont en souffrance, ce qui met aussi les composantes en difficulté car elles attendent que les affaires soient instruites et jugées.

Un appel à candidatures a été lancé en février 2020 avec une demande de retour début mars 2020 au niveau du conseil académique, du conseil d'administration et des conseils des composantes élémentaires. Une relance sera faite à l'issue du conseil académique.

S'agissant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs :

10 membres répartis en 3 collèges :

- collège 1 : 4 professeurs des universités ou personnels assimilés dont au moins 1 membre du corps des professeurs des universités :
 - candidatures reçues : 1 femme et 1 homme,
 - manquent 1 femme et 1 homme.
- collège 2 : 4 maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires

- candidatures reçues : 3 femmes et 2 hommes.
- collège 3 : 2 représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires.
 - aucune candidature reçue,
 - manquent 1 femme et 1 homme.

Chaque collège doit respecter la parité.

Julie SORBA demande le nombre de commissions se tenant par année.

Catherine FAIVRE répond qu'il faut compter une session par mois qui comprend une phase d'instruction et une phase de jugement.

Serge SLAMA signale qu'il est difficile de concilier les missions qui incombent aux conseillers avec les activités d'enseignement et de recherche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.